



PROCÈS VERBAL COMITÉ DIRECTEUR FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 15 novembre 2022 à 20h00 en téléconférence

Membres présents : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Véronique GRISOT-GARBACZ, Damien GUIONIE, Frederic KERBECHE, Jean-Marie MEURANT, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI.

Membres absents excusés : Nora KHEMACHE, Stéphanie KUNTZ, Patrick MILLIO, David TEN EYCK,.

Assistent également : François COLLET, Stephen LESFARGUES, Boris ROTHERMUNDT.

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 20h00 que 12 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry RAPHET.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Approbations des P.V.
- Vie Fédérale
- France Cricket
- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur approuve le PV suivants :

-PV CD FFBS 20_10_2022_V0

IV. Vie Fédérale

Service Civique

Le Comité Directeur approuve la demande de renouvellement de l'agrément au service civique pour une durée de 3 ans pour des missions entre 10 et 12 mois.

V. France Cricket

Le Secrétaire Général résume au Comité Directeur les échanges de ces dernières semaines avec France Cricket et le Bureau d'accompagnement à l'autonomie des fédérations sportives du Ministère des Sports sur la question de l'autonomie du cricket français ainsi que le contenu du courrier du Ministère des Sports daté du 3 novembre dernier.

Après discussion, le Comité Directeur rejette à l'unanimité la contre-proposition de convention présentée par France Cricket. Devant les exigences financières et humaines formulées par France Cricket ainsi que l'affranchissement demandé de la conformité aux statuts de la

Fédération - cette condition étant pourtant bien mentionnée dans le courrier de la Directrice des Sports, le Comité Directeur se questionne sur la volonté réelle de France Cricket de conventionner avec la Fédération.

Au demeurant, le Comité Directeur demande aux représentants de la Fédération qui assisteront à la réunion tripartite du 17 novembre de rappeler les termes favorables de la convention proposée le 20 octobre dernier qui répondent au souhait formulé par France Cricket de gagner en autonomie.

Le Comité Directeur enjoint par ailleurs France Cricket à reconsidérer sa position et accepter les termes de la convention. À défaut d'un accord avant le 30 novembre et comme l'indiquait le Ministère dans son courrier, les conditions d'octroi de la délégation ne seront plus réunies, le Ministère des Sports et la Fédération devant en tirer les conséquences.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h00.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Thierry RAPHET
Président

Damien Guionie
Secrétaire Général